

branches, la sève surabondante donnerait naissance à un grand nombre de nouvelles pousses le long du tronc; ce qu'on doit éviter avec soin, et ce qui n'arrive pas, lorsqu'on supprime les branches graduellement et en petit nombre à la fois. Quelques années plus tard, on amputera rez tronc les branches racourcies.

L'élagage est aussi utile pour les pins et les autres arbres résineux que pour les arbres feuillus, et cette opération ne leur fait aucun tort, malgré les assertions souvent répétées sur ce sujet. On commence ordinairement à élaguer les pins à l'âge de six à dix ans, selon leur hauteur, et on leur laisse alors trois ou quatre couronnes ou étages de branches à la cime, en supprimant les branches inférieures. Dans les élagages suivants, qui se feront tous les quatre ou cinq ans, on laissera quelques étages de plus, et l'on continuera jusqu'à l'âge de quarante ans environ. L'arbre devra alors conserver six à sept étages de branches.

Les branches que l'on supprime doivent être coupées bien net, à l'aide de la serpette ou de la serpe, selon leur grosseur, et parfaitement à fleur de l'écorce de la tige, afin que celle-ci recouvre promptement la plaie. On doit éviter avec grand soin les éclats qui se forment lorsque l'on coupe sans précaution une branche un peu grosse, et qui occasionnent presque toujours des chancrez dans la tige: à cet effet, on doit toujours commencer l'amputation par une entaille à la serpe au-dessous de la branche, et cette entaille devra être ouverte jusqu'à moitié au moins du diamètre de la branche avant qu'on commence d'abattre celle-ci par des coups de serpe donnés en dessus: toute la

section doit être bien nette et affleurer parfaitement l'écorce du tronc, sans néanmoins l'entamer.

Cependant quelques personnes recommandent, surtout pour les arbres résineux, la taille en crochets ou chicots, qui consiste à laisser à la branche que l'on ampute un chicot de trois ou quatre pouces de longueur, à partir de la tige. Ce procédé est fondé sur le principe que les chicots cessant de croître en grosseur, pendant que la tige continue d'augmenter de volume, la plaie que l'on fera en amputant le reste du chicot quelques années plus tard, sera moins grande relativement au diamètre de la tige, en sorte qu'elle se cicatrisera d'autant plus promptement.

Ce procédé réussit très-bien, pourvu qu'on ait le soin de couper les chicots à fleur de la tige quelques années après, et que l'amputation se fasse encore dans le bois vif; car si le chicot était mort jusqu'à son insertion sur la tige, l'écorce venant à recouvrir une portion de bois mort, il en résulterait à cette place un vice dans la pièce de bois.

Tout ce que je viens de dire se rapporte aux élagages qui ont pour but d'accroître la valeur des tiges des arbres. On exécute aussi quelquefois cette opération avec l'intention de se procurer une coupe périodique de branchage, et alors on élague les arbres presque jusqu'à leur cime, comme on le voit fréquemment sur les arbres qui bordent nos routes; mais la qualité la plus précieuse du bois des tiges est totalement sacrifiée dans ce cas, et il ne pourra plus servir qu'au chauffage, à cause des difformités et des nœuds vicieux qui le dégradent.

## REVUE DE LA COLONISATION.

### PROJET D'ORGANISATION DE M. DRAPEAU.

**L'**ORGANISATION du département de la colonisation est encore à créer et nous ne nous expliquons pas encore comment une section aussi importante du ministère de l'agriculture a pu rester dans un oubli aussi regrettable. Si le public déplore aussi amèrement la position d'infériorité numérique faite aujourd'hui au Bas-Canada; si des changements à notre constitution sont devenus si urgents, la responsabilité en est toute entière aux hommes chargés de l'administration de notre gouvernement et qui ont

fermé les yeux avec une indifférence coupable sur ce département important du service public. Il est grandement temps que nous nous reveillions de notre apathie et que nous nous occupions sérieusement de son organisation. M. Drapeau dans une brochure remarquable étudie la question avec connaissance de cause et il demande d'abord: "deux sections de colonisation avec deux intendents de colonisation." En cela, nous l'approuvons entièrement, avec cette seule différence que nous adopterions pour ces employés la dénomination de l'administration française, et nous les ap-